

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025-89

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

**Missions pour la réalisation d'une coordination SPS et d'un contrôle technique pour la réhabilitation
d'un bâtiment existant « Défi-Mode »**

Lot 01 Mission SPS

Avenant n°1 – Transfert de marché à l'entreprise APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération en date du 04 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la DCM72-2022 autorisant la signature du lot 01 – Mission SPS du marché portant sur des missions de coordination SPS et de contrôle technique pour la réhabilitation d'un bâtiment existant « Défi-Mode » avec La société APAVE SUDEUROPE SAS pour un montant de 7 640,00 euros Hors taxes (HT) ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2023 la société APAVE SUDEUROPE SAS a procédé à un apport partiel d'actifs soumis au régime des fusions scissions à la société APAVE INFRASTRUCTURES et CONSTRUCTION FRANCE SASU domiciliée au 6 Rue du Général Audran (92 400 Courbevoie) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 903 869 071 00014, que cet apport a entraîné une transmission universelle de patrimoine entraînant le transfert des droits et obligations de la société APAVE SUDEUROPE à la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France, qu'il y a lieu donc de procéder à un transfert de marché.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Un avenant n°1 pour le lot 01 Mission SPS du marché portant sur des missions de coordination SPS et de contrôle technique pour la réhabilitation d'un bâtiment existant « Défi-Mode » est conclu afin d'acter le transfert dudit lot à la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France SASU.

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 063-216304303-20251204-DCM2025_89-CC



Fait à THIERS, le
Le Maire,

04 DEC. 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rodier', written over a horizontal line.

Stéphane RODIER

